

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET SPORTS  
DELEGATION PROVINCIALE MEKNES**

CONTRAT N° .....2015

ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE  
SALLE COUVERTE OMNISPORTS A LA COMMUNE URBAINE OUISLANE

(LOT UNIQUE)

**PROGRAMME DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

# **PROGRAMME DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

- **OBJET DE LA CONSULTATION :** ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE COUVERTE OMNISPORTS A LA COMMUNE URBAINE OUISLANE (LOT UNIQUE)
- **MISSION DE L'ARCHITECTE :**
  - A- Etude consiste à :
    - L'étude d'esquisse ;
    - Avant projet sommaire(APS) ;
    - Avant projet détaillé(APD) ;
    - Permis de construire ;
    - Projet d'exécution ;
    - Dossier de consultation des entreprises (DCE)
  - B- Suivi et contrôle d'exécution des travaux ;
  - C- Réception provisoire ;
  - D- Réception définitive.
- **DELAI PREVU DE L'ETUDE :** 2 mois
- **MAITRE D'OUVRAGE :** Delegation Provinciale de la Jeunesse et Sports MEKNES
- **OBJET DES TRAVAUX :** construction neuve
- **LIEU D'EXECUTION :** Commune urbaine OUISLANE
- **BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL MAXIMUM DES TRAVAUX 7500000.00DH HT(SEPT MILLION CINQ CENT MILLE DIRHAM).**
- **Consistance du projet :**

Le projet comporte dans sa consistance les superstructures suivantes :

- ❖ En Rez-de-chaussée :
  - Aire de jeux +zone de sécurité et de remplacement (min44x22m) ;
  - Deux vestiaires et douches pour sportifs ;
  - Un vestiaire et une douche pour arbitres ;
  - Deux blocs sanitaires pour spectateurs ;
  - Un salon d'honneur ;
  - Une infirmerie ;
  - Bureau ;
  - Couloir de circulation ;
  - Des locaux de rangement du matériel sous gradins.
- ❖ En étage :
  - Gradins pour spectateurs (1000 places) ;
  - Tribune d'honneur (30places) ;
  - Buvettes ;
  - Une salle de presse ;
  - Circulation y compris escaliers d'accès.
- ❖ Aménagements extérieurs :

- Guichets ;
- Parking ;
- Allées piétonnes ;
- Espaces verts ;
- Mur de clôture.

➤ **PROGRAMME PHYSIQUE :**

<b>N°</b>	<b>Désignation des locaux</b>	<b>Nbre</b>	<b>Surface en m<sup>2</sup></b>	
<b>1</b>	Aire de jeux&zone de sécurité min(44x24)	1	1056	1056
<b>2</b>	Gradins pour spectateurs		-	
<b>3</b>	Plateau d'honneur		25	
<b>4</b>	Gradins réservés pour la presse		15	
<b>5</b>	Vestiaires et douches pour sportifs	4	30	120
	Aire de changement	1/vestiaire	14	
	Douches individuelles	8/vestiaire	16	
	toilettes	2/vestiaire		
	lavabos	2/vestiaire		
<b>6</b>	Vestiaires et douches pour arbitres	2	20	40
	Aire de changement	1/vestiaire	10	
	Douches individuelles	2/vestiaire	5	
	toilettes	1/vestiaire	5	
	lavabos	1/vetiaire		
<b>7</b>	Sanitaires pour les spectateurs Hommes (toilettes+lavabos+urinoirs) Femmes (toilettes+lavabos)	2	50	100
<b>8</b>	Hall d'accueil	1	50	50
<b>9</b>	Salon d'honneur VIP	1	30	30
<b>10</b>	Sanitaire VIP	1	10	10
<b>11</b>	Kitchenette	1	10	10
<b>12</b>	Bureau d'administration	2	15	30
<b>13</b>	Infirmierie	1	15	15
<b>14</b>	Salle de presse	1	15	15
<b>15</b>	Buvettes	2	20	40
<b>16</b>	Circulation	1	200	200
<b>17</b>	Locaux techniques et rangement de matériel	2	30	60
<b>18</b>	Guichets	4	5	20

La surface totale du terrain est d'environ 2463m<sup>2</sup>

LA SURFACE TOTALE COUVERTE : 2000m<sup>2</sup>

➤ DESIGNATION DES LOTS :

Vue la consistance de travaux, la réalisation de cet ouvrage fera appel à une exécution en lot unique.

➤ ESTIMATION DES TRAVAUX

L'estimation des travaux est basée sur les ratios de surfaces du projet

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT	2000M <sup>2</sup>		
AMENAGEMENT EXTERIEUR	463M <sup>2</sup>		
<b>TOTAL GENERAL DES TRAVAUX HT</b>			

**ESTIMATION SOMMAIRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EST ARRETEE A LA SOMME DE :.....**

**Estimation sommaire des honoraires de l'architecte est arrêtée a la somme de :.....**

**ESTIMATION SOMMAIRE DU PROJET EST ARRETEE A LA SOMME DE :.....**

**NB :La surface de 2000m<sup>2</sup> est donnée a titre indicatif, l'architecte doit préciser la surface totale à bâtir selon sa conception.**

➤ **Dispositions urbanistiques et réglementaires :**

A respecter les lois et les réglementations urbanistiques en vigueur

**PRESENTE PAR :**

**LU ET ACCEPTE PAR :**  
(L'ARCHITECTE)